

2327W977

Animations diverses dans le camp,
proposition : correspondance

1957

(1 pièce)

Confidentiel

22 Mai

7

No 568/AD

Monsieur le Chef du Service des
Affaires Sociales
5eme Division
78, Rue de Lille
à P A R I S

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que, le Directeur d'un petit cirque ambulancier, de passage à Sainte-Livrade, désire donner deux représentations dans les centres de Sainte-Livrade et de Bias, est venu, le Lundi 20 Mai, dans la matinée, pour me demander l'autorisation de donner deux séances récréatives. Le programme étant varié et curieux, le prix des places assez raisonnable (100-80-et 50 Fr) et le cirque produisant sa lumière, j'avais cru bon devoir lui accorder cette autorisation, que lui-même du reste également donné Monsieur le Directeur de Bias. Le Mardi 21 Mai, dans l'après midi, alors que le cirque, s'était depuis le matin, installé à demeure, Monsieur le Délégué du Service social, par note de service N° 197/DD, du 21 Mai 1957, remise par la dactylo vers 16h30, m'a donné des instructions par lesquelles, les Directeurs de centre, devaient, à l'avenir, refuser toute installation de cirque sur les terrains des centres d'accueil. Monsieur le Délégué me demanda, en outre que le cirque ne fasse qu'une représentation à Sainte-Livrade et une à Bias. Conformément aux instructions que je venais de recevoir, je fis immédiatement prévenir le Directeur du cirque de n'effectuer qu'une seule représentation au lieu de deux, comme il avait été convenu. Fort mécontent, sans doute, le Directeur vint aussitôt, voir Monsieur le Délégué, mais n'obtint pas davantage satisfaction.

N'ayant pas, bien entendu, assisté à ce spectacle, j'ai l'honneur de vous adresser, ci après, les termes de la déclaration qu'aurait faite la Directrice de ce cirque à la fin de la représentation, et rapportée ainsi, par plusieurs rapatriés: ""

La nuit terminée, ayant assisté à la représentation donnée par un cirque de passage dans le camp, j'ai été ravi de cette soirée, étant donné que les artistes étaient merveilleux. A la fin de la représentation, la Directrice, Madame Moreno, s'est plainte vivement de l'agissement d'un certain Monsieur, dont elle ne savait pas le grade. Mais elle a dit, que c'était un mutilé de guerre qui lui avait empêché de donner une deuxième soirée la nuit suivante, alors que le matin, ayant vu le Directeur, il lui avait donné la permission de donner deux représentations. Nous sommes très navrés de ne pouvoir le faire. Fort heureusement un fermier voisin, a bien voulu mettre son terrain à sa disposition, pour effectuer une deuxième représentation.

Cette déclaration faite publiquement devant de nombreux rapatriés et habitants voisins, dont l'écho semblerait avoir été manifestement favorable, montre combien est importante la valeur du crédit accordé au Directeur des centres, valeur qui ne semble nullement favorable au maintien de leur prestige et de leur autorité.

J'ajoute, que j'ai pu me rendre compte, ce matin, qu'effectivement le cirque était installé sur un terrain voisin du centre, pour y donner une deuxième représentation.

*Copie à H. des
Délégués à
titre d'information*



Henri ALQUIER
Secrétaire Principal de Police
Directeur du Centre